

Refuser le statut AJAC

Par **Kizon**, le **11/07/2016** à **15:39**

Bonjour , je suis a l'université Paris X Nanterre en L1 de droit et je viens d'apprendre mon échec aux partiels. J'ai néanmoins obtenu le statue "AJAC" que je souhaite refuser pour diverse raison. Ma question serait de savoir si il y'a une possibilité de refuser ce statue et de redoubler son année a la place.

Merci d'avance [smile4]

Par **Adrianaa**, le **12/07/2016** à **15:59**

Oui, il faut juste que tu te réinscrit pour la L1 sur l'ENT :)

Par **marianne76**, le **13/07/2016** à **12:23**

Bonjour

Il faut aller voir au secrétariat la fac doit encore être ouverte. Par ailleurs je vous conseille fortement d'améliorer votre expression écrite qui n'est pas digne d'un étudiant.